



ACCUEILLIR UN ELEVE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BAC PROFESSIONNEL TCVA - CGESCF

Montant du salaire (Calculé à partir d'un SMIC mensuel au 1^{er} mai 2023 = 1 747.20€) :

Classe	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
Seconde Bac Pro	471.75€ (27% SMIC)	751.30€ (43% SMIC)	926.02€ (53% SMIC)
Première Bac Pro	681.41€ (39% SMIC)	891.08€ (51% SMIC)	1065.80€ (61% SMIC)
Terminale Bac Pro	960.96€ (55% SMIC)	1170.63€ (67% SMIC)	1362.82€ (78% SMIC)

Montant de l'aide unique ou aide exceptionnelle pour l'entreprise ayant signé un contrat à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Année de contrat d'apprentissage	Montant de l'aide
Première année	6 000 € (soit 500€ par mois)

Les démarches administratives pour accueillir un apprenti

- 👉 Compléter le contrat d'apprentissage
- 👉 L'envoyer au plus vite au CFA
- 👉 Déclarer l'apprenti à la MSA ou à l'URSAFF pour la prise en charge des frais médicaux
- 👉 Compléter la convention de formation reçue du CFA et la retourner au CFA
- 👉 Le CFA envoie la convention et le contrat à l'OPCO s'il est mandaté par l'entreprise
- 👉 L'OPCO enregistre le contrat et contacte l'entreprise par mail

Un contrat peut commencer jusqu'à 3 mois avant le début de la formation et prend fin au plus tard 2 mois après l'obtention de l'examen.

Comment percevoir votre Aide Unique ou Aide exceptionnelle

- 👉 Déclaration mensuelle du salaire de l'apprenti via la DSN (destinée à la MSA ou l'URSSAF)
- 👉 Aide verser mensuellement une fois la déclaration de salaire effectuée chaque mois.

BTS TECHNICO-COMMERCIAL

«Univers jardin & Animaux de compagnie »

Montant du salaire : Calculé à partir d'un SMIC mensuel au 1^{er} mai 2023 = 1 747.20€

Classe	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
BTS 1	471.75€ (27% SMIC)	751.30€ (43% SMIC)	926.02€ (53% SMIC)
BTS 2	681.41€ (39% SMIC)	891.08€ (51% SMIC)	1065.80€ (61% SMIC)

Montant de l'aide exceptionnelle à l'apprentissage pour l'employeur ayant signé un contrat BTS (à compter du 1^{er} janvier 2023 et uniquement pour la 1^{ère} année de contrat)

Année de contrat d'apprentissage	Montant de l'aide
Première année	6 000 € (soit 500€ par mois)

Les démarches administratives pour accueillir un apprenti

- 👉 Compléter le contrat d'apprentissage
- 👉 L'envoyer au plus vite au CFA
- 👉 Déclarer l'apprenti à la MSA ou à l'URSAFF pour la prise en charge des frais médicaux
- 👉 Compléter la convention de formation reçue du CFA et la retourner au CFA
- 👉 Le CFA envoie la convention et le contrat à l'OPCO s'il est mandaté par l'entreprise
- 👉 L'OPCO enregistre le contrat et contacte l'entreprise par mail

Un contrat peut commencer jusqu'à 3 mois avant le début de la formation et prend fin au plus tard 2 mois après l'obtention de l'examen.

Comment percevoir votre Aide exceptionnelle

- 👉 Déclaration mensuelle du salaire de l'apprenti via la DSN (destinée à la MSA ou l'URSSAF)
- 👉 Aide verser mensuellement une fois la déclaration de salaire effectuée chaque mois.

MAISON FAMILIALE RURALE

22 Route de Josselin - 56490 GUILLIERS